



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
CHAMPAGNE-ARDENNE

# Diagnostic de la Biodiversité Communale

## Commune de HAUSSIMONT

Marne - Champagne-Ardenne



# La LPO et les ABC

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne est une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'Homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité.

Son activité s'articule autour de 3 grandes missions :

- Protection des espèces
- Préservation des espaces
- Éducation et sensibilisation

Les Atlas de la Biodiversité Communale découlent d'une prise de conscience, lors du Grenelle de l'environnement, de la nécessité d'améliorer les connaissances à l'échelle locale en matière de biodiversité. Ainsi, il faut encourager l'appropriation des enjeux liés au territoire par les élus locaux et par les habitants.

*Dans ce contexte, la LPO a réalisé en 2012 et 2013 des inventaires faunistiques sur le territoire en complément des inventaires flore et phytosociologique réalisés en 2012 par Philippe Lévêque sur le territoire.*

*Ce diagnostic, découle de l'ABC complet de la commune de Haussimont rédigé en 2013*

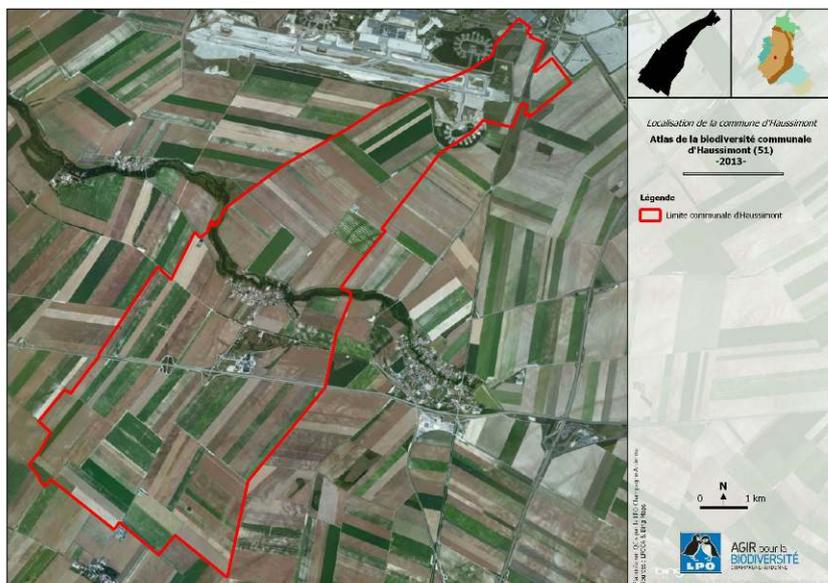
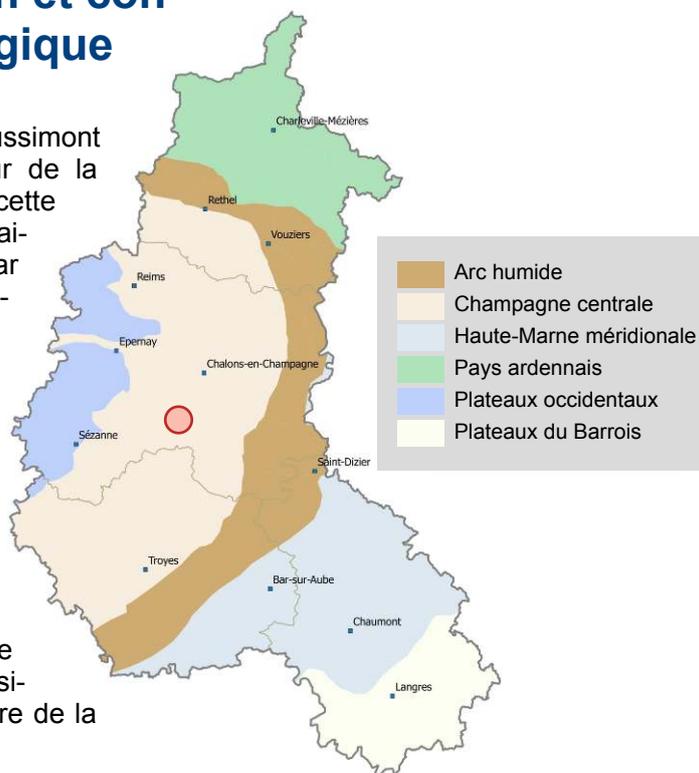
## Sommaire

Présentation	1
1. Localisation et contexte écologique	1
2. Diversité	2
Résultats	3
3. Habitats et végétation	3
4. Faune observée	5
Gestion et aménagements proposés	9
1. Le site de la féculerie	9
2. Les bordures de route	9
3. Site du CG51 / Europort de Vatry	10
4. Le bois pédagogique, village et vallée de la Somme	11
5. Les cultures et friches	12
Conclusion	13
Annexes	14

## Présentation

### 1. Localisation et contexte écologique

La commune de Haussimont est située au cœur de la Champagne crayeuse cette région naturelle majoritairement représentée par de vastes cultures monospécifiques intensives. La commune est construite sur la vallée de la Somme et le territoire communal est traversé par d'importants axes routiers comme la N4 et la N77 ainsi que par une ancienne voie ferroviaire. Une partie de l'Europort de Vatry se situe au sein du périmètre de la commune.



## 2. Diversité

D'un point de vue écologique, la plaine agricole est pauvre en biodiversité car trop intensive (cultures monospécifiques, grandes parcelles, produits phytosanitaires, peu d'éléments fixes comme les haies, etc...). Néanmoins, la mosaïque d'habitats, créée par les multiples autres secteurs de la commune, peut abriter une grande richesse écologique. C'est aussi le cas des bords de routes qui peuvent héberger une importante biodiversité lorsque les fauches sont tardives.



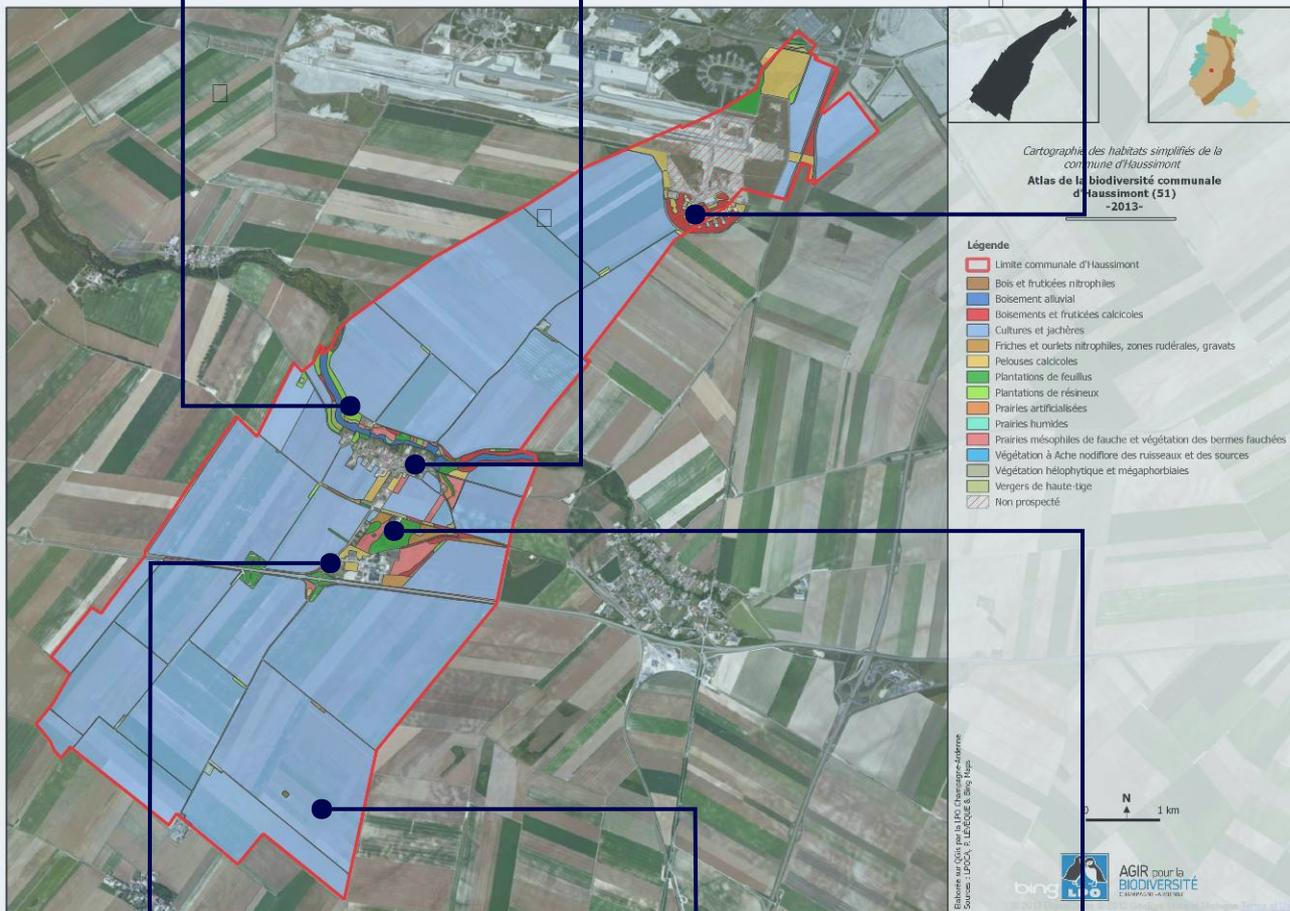
**Vallée de la Somme** : traversant d'est en ouest le territoire, la vallée regroupe des milieux souvent anthropisés mais aussi des boisements alluviaux intéressants.



**Site du CG51** : Probablement le secteur le plus remarquable de la commune avec une biodiversité intimement liée aux formations végétales calcicoles telles les pelouses sèches ou « savarts champenois ».



**Village** : entité centrale du territoire, où a été recensée une majorité d'espèces communes vivant à proximité de l'Homme.



**Féculerie** : construite en 1970, elle occupe une surface d'environ 26 ha sur laquelle se trouve une prairie mésophile fauchée, une friche mais aussi des ourlets et une pelouse calcicoles.



**Bois pédagogique** : inauguré en 2011, cette entité se caractérise par une diversité de milieux allant de pelouses sèches à des mares particulièrement intéressantes.



**Cultures** : entité recouvrant plus de 80% du territoire et essentiellement destinée à la culture céréalière, betteravière, la luzerne et pomme de terre.



# Résultats

## 3. Habitats et végétation

### 3.1 Les habitats

Pas moins de 18 habitats différents ont été répertoriés grâce à l'inventaire phytosociologique réalisé en 2012.

Parmi ces habitats, 3 sont inscrits à l'annexe I de la Directive dite "Habitats-Faune-Flore" et sont

donc considérés comme d'intérêt communautaire. Il s'agit des pelouses calcicoles, des prairies mésophiles de fauche et végétation des bernes fauchées ainsi que des boisements alluviaux.



Blackstonie perfoliée

## LES HABITATS REMARQUABLES



### Les pelouses calcicoles

On les trouve essentiellement sur la pointe nord du territoire, sur les versants de la vallée de la Somme et au sud du village.

Celles du nord du territoire sont des pelouses xériques (*Xerobromenion erecti*) typiques, avec l'Epipactis brun-rouge (*Epipactis atrorubens*), la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*), le Thésion couché (*Teucrium humifusum*), le Cytise rampant (*Cytisus decumbens*) ou la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*). Le Gaillardet de Fleurot (*Gallium fleurotii*) est encore bien présent dans les pelouses pionnières se reconstituant sur les marges de la desserte routière de l'Europort.



### Les prairies mésophiles et végétation de bernes fauchées

Elles forment un réseau de petites parcelles à proximité du village et le long de la N4.

Ce sont généralement des prairies sèches. Le Fromental (*Arrhenatherum elatius*) domine avec l'Avoine dorée (*Trisetum flavescens*) et la Fléole des prés (*Phleum pratense*). Les compagnes sont des ubiquistes comme l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*) ou le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*) ainsi que des espèces que l'on retrouve sur les pelouses calcicoles comme la Coronille bigarrée (*Securigera varia*) ou l'Origan (*Origanum vulgare*).



### Les boisements alluviaux

Dominé par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et les Saules (*Salix sp.*), cet habitat souvent très dense est assez pauvre en espèces compagnes comme la Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*), la Viorne obier (*Viburnum opulus*) ou la Ronce bleuâtre (*Rubus caesius*).

Cet habitat est bien évidemment représenté autour de la vallée de la Somme ou il subsiste autour de plantations de feuillus comme le Peuplier.

## 3.2 La flore

Plus de 340 espèces végétales ont été recensées en 2012 et 2013 sur le territoire. Ce sont ces espèces végétales qui composent et qui évoluent dans les habitats cités précédemment.

En totalité, 59 espèces sont considérées comme au moins peu fréquentes et 33 présentent un enjeu de conservation. Parmi celles-ci, 7 sont inscrites en liste rouge régionale. C'est le cas par exemple du Gaillet de Fleurot et de Paris (*Gallium fleurotii* et

*parisiense*), de la Gesse de Nissolle (*Lathyrus nissola*), de l'Orobanche de la picride (*Orobanche picridis*) ou de la Petite spéculaire (*Legousia hybrida*). En outre, il est important de citer qu'une dizaine d'espèces d'orchidées pousse sur la commune. C'est le cas de l'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*), de l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*), de la Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*) ou encore de l'Epipactis sanguine (*Epipactis atrorubens*) pour n'en citer que quelques unes.

### Quelques plantes remarquables

Liste rouge



#### Le Gaillet de Fleurot (*Gallium fleurotii*)

Espèce à enjeu majeur sur la commune, elle possède une aire de répartition mondiale limitée au bassin parisien et au sud-est de l'Angleterre où elle est partout très rare. La Champagne l'abrite un peu plus fréquemment, mais c'est l'unique bastion mondial de l'espèce. Haussimont en abrite des populations de plusieurs milliers de pieds. Elle a également été trouvée sur la commune de Bussy-Lettrée.

Liste rouge



#### La Gesse de Nissolle (*Lathyrus nissola*)

Cette rare et remarquable Fabacée (de la famille des pois) pousse sur sols calcaires et marneux notamment sur les talus herbeux (bords de route et de cultures non traitées). Elle est aisément reconnaissable à sa longue tige portant une fleur unique (pédoncule). Sur la commune, on la trouve notamment aux alentours de l'Europort de Vatry.



□

#### La Germandrée botryde et le Bugle petit-pin (*Teucrium botrys* et *Ajuga chamaepitys*)

Ces deux espèces poussent ensemble notamment dans les jointures entre les dalles de béton de la marguerite sud de l'Europort de Vatry. Ces espèces sont donc adaptées aux milieux pierreux, secs et chauds, relativement rares chez nous.



#### L'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)

Un exemple d'orchidée parmi la douzaine d'espèces recensées sur le territoire. Cette jolie plante apprécie tout particulièrement les bords de chemin sur sols calcaires et bien ensoleillés. Cette espèce a été observée sur les talus bordant les routes et les chemins mais aussi sur le site du GG51.

# Résultats

## 4. Faune observée

### 4.1 Les oiseaux nicheurs

Sur les 106 espèces d'oiseaux recensées, au moins 66 d'entre elles sont considérées comme nicheuses ou potentiellement nicheuses sur le territoire. 12 espèces sont inscrites en liste rouge nationale et 23 en liste rouge régionale.

Le milieu agricole, qui occupe une majeure partie du territoire, concentre la plupart des espèces remarquables. Parmi celles-ci, il faut citer les 2 espèces de busards emblématiques de notre région : le Busard cendré et le Busard Saint-Martin. Ces 2 rapaces nichent au sein même des cultures (notamment de céréales) et font l'objet d'une attention particulière de la part de la LPO depuis maintenant plusieurs dizaines d'années.

Autres espèces présentes, l'Alouette des champs, le Bruant proyer, la Perdrix grise, le Cochevis huppé, et l'Œdicnème criard. Toutes ces espèces présentent, à l'heure actuelle, un déclin prononcé à l'échelle européenne pour de multiples raisons parfois encore mal définies.

Il est en outre important de citer le Hibou des marais. Nicheur très sporadique en France, l'espèce peut potentiellement profiter des cultures du territoire mais aussi des terrains favorables de l'Europort de Vatry pour s'installer. Rappelons que le Hibou des marais est une espèce inscrite en annexe I de la Directive "Oiseaux" (tout comme l'Œdicnème) et est classée vulnérable en France.

Bien que le site du CG51 ne couvre qu'une petite partie du territoire, il n'en reste pas moins le plus riche. En effet, ont été recensés l'Alouette lulu, le Pipit rousseline, le Tarier des prés et l'Œdicnème criard (cité précédemment).

L'Alouette lulu est une espèce assez rare et localisée en Champagne-Ardenne. Sur Haussimont, au moins un couple a été contacté sur le site du CG51, au niveau de la marguerite sud. Ce milieu semble particulièrement favorable à l'espèce : boisements clairs avec pinèdes et zones à végétation rase entourées de champs.



Busard cendré (mâle)

## CAS DE QUELQUES ESPÈCES

Liste rouge



Le Tarier des prés

Le Tarier des prés est une espèce spécialisée dans la capture d'insectes. Cette espèce niche au sol, souvent au pied d'un arbuste, ce qui la rend très vulnérable. Espèce à enjeu fort de conservation sur la commune, puisqu'au moins une nichée a été trouvée en 2013 au niveau de la marguerite sud.

Liste rouge



Le Pipit rousseline

Le Pipit rousseline a, au cours du XIXème siècle, fortement décliné dans la région et plus largement dans la moitié nord de la France où il est devenu rare. La présence d'au moins 2 (peut-être 3) mâles chanteurs au sein de l'Europort (zone interdite au public) en 2013 est avérée. Ce noyau de population (probablement sous-estimé) ne doit pas être négligé.



L'Alouette des champs

L'Alouette des champs est une espèce qui a su s'adapter aux nouvelles pratiques culturales. Encore largement répandue en Champagne-Ardenne, ses effectifs, à l'échelle nationale, mais aussi internationale, montrent tout de même une baisse significative depuis les années 80 (-15% depuis 1996 ; Roux, D. & al. - 2011).

## 4.2 Les mammifères

Au total, 18 espèces de mammifères ont été inventoriées sur la commune. La plupart sont des espèces largement répandues (Chevreuil européen, Hérisson d'Europe, Lapin de garenne, Lièvre d'Europe ou encore le Renard roux ou la Taupe d'Europe).

En ce qui concerne le Campagnol des champs, le Mulot sylvestre, la Martre d'Europe et le Rat des moissons, la dernière année d'observation n'excède pas 1997. On peut néanmoins supposer que ces espèces sont actuellement toujours présentes sur le territoire. La présence actuelle de la Martre et du Rat des mois-

sons serait tout du moins à vérifier au regard de leur statut respectif et de la localisation de la commune.

Parmi les 18 espèces, 6 espèces de chauve-souris ont pu être recensées, toutes protégées au niveau nationale et inscrites en liste rouge régionale. La Pipistrelle commune, l'Oreillard gris, la Sérotine commune, les Murins à moustache et de Daubenton sont néanmoins assez communes et répandues dans la région. Quant au Murin de Bechstein (inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats), celui-ci est plus rare et semble être plus menacé à large échelle. Un individu a été contacté sur le territoire au cours d'une nuit de prospection.



**Le Renard roux**

Le Renard est un carnivore et notamment un important régulateur naturel des populations de petits mammifères.

Liste rouge



**L'Oreillard gris**

Cette espèce de chauve-souris est remarquable par la taille de ses oreilles.



**Le Campagnol des champs**

C'est certainement le plus commun de nos campagnols. Actif aussi bien de jour comme de nuit.

## 4.3 Les amphibiens et les reptiles

Deux espèces d'amphibiens et 3 espèces de reptiles ont été observées sur le territoire. Des espèces communes comme la Grenouille rousse ou encore le Lézard des murailles et l'Orvet fragile sont potentiellement bien représentées.

Le Lézard des souches a quant à lui uniquement été trouvé au sein du bois pédagogique. Fréquentant les milieux plutôt chauds et fournis en végétation, il est susceptible d'être présent sur d'autres secteurs de la commune (l'Europort de Vatry, l'ancienne voie ferrée ou dans la féculerie).

Une espèce a particulièrement retenu notre attention. Il s'agit du Crapaud calamite, un amphibien rare, typique des milieux "jeunes" avec peu ou pas de végétation. Malgré des recherches spécifiques, aucun site de reproduction n'a été trouvé sur la commune. Néanmoins, un individu erratique a été observé au cours d'une soirée de prospection. Des sites de reproduction étant connus sur des territoires limitrophes, il y a fort à parier que celui-ci provenait de là. Cette rencontre montre que l'espèce, capable d'impressionnants mouvements de dispersion et donc, que la colonisation est possible.



**Le Lézard des souches**

Lézard coloré de taille moyenne qui affectionne les milieux ensoleillés avec une végétation dense.



**Le Lézard des murailles**

Ce lézard se rapproche volontiers de l'Homme à condition qu'on lui propose des milieux favorables.

Liste rouge



**Le Crapaud calamite**

Ce crapaud se différencie du Crapaud commun notamment par la couleur de ses yeux (rouge chez son cousin).

# Résultats

## 4. Faune observée

### 4.4 Les papillons

Avec 43 espèces, l'inventaire des papillons de jour révèle toute la potentialité d'accueil du territoire pour ce groupe. Pas moins de 12 espèces sont inscrites en liste rouge régionale dont 2 sont protégées à l'échelle nationale : l'Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*) et l'Azuré de la Croisette (*Maculinea alcon ecotype rebeli*). La première est en outre inscrite à l'annexe IV de la directive dite « Habitats-Faune-Flore » et toutes deux font l'objet d'un Plan national d'action (2011 - 2015 ; plan décliné en région via un Plan régional d'action coordonné par le Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne).

Autres espèces à citer : le Comma (*Hesperia comma*), l'Hespérie des potentilles (*Pyrgus armoricanus*) ou encore l'Hespérie du chiendent (*Thymelicus acteon*) mais aussi le Petit Argus (*Plebejus argus*), la Mélitée orangée (*Melitaea didyma*) ou la Mélitée des centaurees (*Melitaea phoebe*). Toutes sont des espèces aujourd'hui peu courantes, voire rares et subissent, de plein fouet, la disparition de leurs habitats de prédilection.



Azuré de la croisette

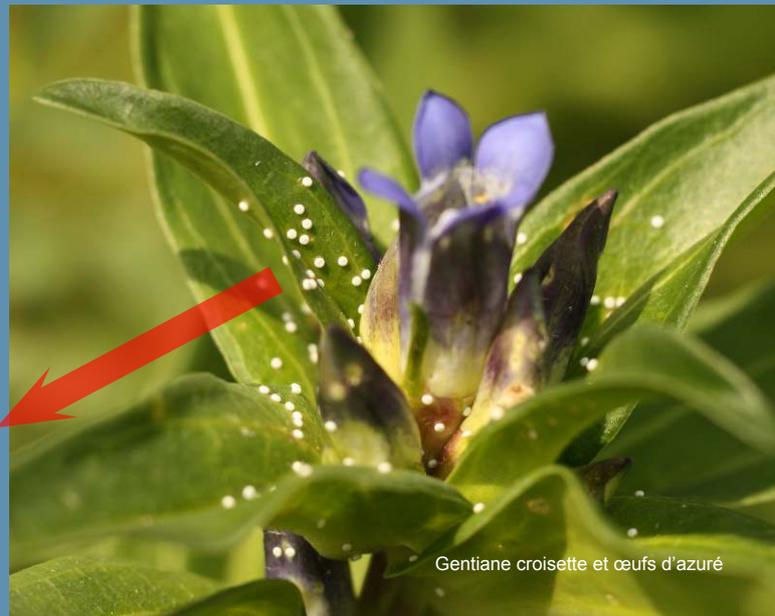
## ZOOM SUR L'AZURÉ DE LA CROISSETTE

Toutes les espèces du genre *Maculinea* ont un cycle de développement complexe nécessitant deux symbioses (association réciproquement profitable de plusieurs êtres vivants) avec un genre de fourmis (*Myrmica*) et une plante hôte (dans le cas de l'Azuré de la croisette : la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*)). Ces exigences écologiques font de ces espèces de papillons de jour les plus menacées en France mais aussi en Europe de l'ouest.

Pour toutes ces raisons, l'Azuré de la croisette (*Maculinea rebeli*) peut être considéré comme l'une des espèces les plus emblématiques de la commune. A celle-ci, peut être ajoutée sa plante hôte qui présente *de facto* un enjeu de conservation élevé. Trois localités ont été répertoriées avec la présence de l'espèce. Deux stations importantes sont situées au sein du site du CG51 (marguerite sud et autour du bassin de rétention nord), la troisième faisant partie de la Féculerie.

La carte en annexe 3 présente les zones importantes pour la conservation de l'Azuré de la croisette au sein du site du CG51.

Un passage, réalisé le 18/08/2013 a permis d'estimer le nombre de pieds de Gentiane croisette sur ces zones et, en même temps, d'estimer le nombre d'œufs pondus par pied. Au total, ce sont 141 pieds qui ont été trouvés dont 50 étaient porteurs d'œufs pour un chiffre de près de 900 œufs. C'est la zone du bassin, dit la Courbatte, au nord de la commune, qui accueillerait la majeure partie de la population communale.



Gentiane croisette et œufs d'azuré

## 4.5 Les libellules

Territoire moins propice au développement des libellules qu'à d'autres insectes comme les papillons ou les criquets et sauterelles par exemple, la commune d'Haussimont n'est cependant pas dénuée d'intérêt. En effet, 21 espèces y ont été trouvées dont une inscrite en liste rouge régionale.

Il s'agit de l'Agrion nain (*Ischnura pumilio*), une espèce pionnière colonisant donc les milieux "jeunes". Celle-ci a été observée en émergence au niveau d'une mare au sein du bois pédagogique. Fait non anodin car l'émergence prouve que l'espèce a mené à bien tout un cycle de reproduction au sein du site.

Autre espèce notable : l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) pour laquelle nous disposons, encore à ce jour, de peu d'éléments concernant sa répartition en région. Cette espèce fréquente les eaux stagnantes riches en végétation de surface.



**L'Agrion nain**

Ici, un individu fraîchement émergé (la larve vient de sortir de l'eau).

**L'Agrion mignon**

Illustration d'un individu adulte avec la couleur bleue souvent de rigueur chez les agrions.

## 4.6 Les grillons, criquets et sauterelles

Sur les 31 espèces recensées, 6 sont inscrites en liste rouge régionale. Trois sont inscrites en catégorie 3 sur la liste rouge nationale (espèces menacées, à surveiller). Il s'agit du Criquet des larris (*Chorthippus mollis*), du Gomphocère tacheté (*Myrmeleottetix maculatus*) et du Criquet noir-ébène (*Omocestus rufipes*). Le Dectique verrucivore (*Decticus verrucivorus*) est quant à lui catégorisé niveau 2, espèce fortement menacée d'extinction.

Outre ces dernières, le Criquet des pins (*Chorthippus vagans*), le Tétrix des vasières (*Tetrix ceperoi*) et le Méconème méridionale (*Meconema meridionale*) figu-

rent parmi les espèces à enjeu pour le territoire. En effet, celles-ci sont soit peu répandues, soit difficilement détectables ce qui implique que les connaissances à propos de ces dernières sont faibles.

Ces espèces sont majoritairement présentes au sein de milieux thermophiles, souvent secs, ce qui explique qu'elles ont été trouvées sur le site de l'Europort de Vatry (site du CG51). Quant au Tétrix des vasières, qui affectionne les milieux pionniers humides, celui-ci a été trouvé au abords d'une mare du bois pédagogique.

Liste rouge



**Le Gomphocère tacheté**

Particulièrement rare en région, ce criquet est une espèce pionnière affectionnant les pelouses plutôt rases avec présence de sol nu.

Liste rouge



**Le Criquet noir-ébène**

Petit criquet incroyablement coloré fréquentant les milieux chauds et secs des lisières buissonneuses et forestières.

Liste rouge



**Le Dectique verrucivore**

Comparé aux autres espèces, le Dectique est un mastodonte. Ce criquet peut dépasser les 4 cm ! L'espèce, visible de juin à septembre, fréquente des milieux variés alliant des zones à strate herbacée haute et rase.

# Gestion et aménagements proposés

## 5. Préconisations de gestion

La commune se veut très impliquée pour l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie de ses habitants. Elle s'est déjà fortement investie dans la prise en compte de la biodiversité dans ses divers aménagements, elle a directement entrepris des actions afin de favoriser cette dernière et participe aussi à la sensibilisation du public.

Ces moyens déjà mis en place sont la preuve de l'engagement de la commune pour la biodiversité. Néanmoins, au vu du nombre important d'acteurs qui

intervient au sein de la commune, ces pratiques ne sont pas généralisées à l'ensemble du territoire.

Les présentes préconisations de gestion auront donc pour objectif d'encourager les bonnes pratiques, voire de les améliorer, puis, elles auront pour but d'étendre l'effort fourni par la commune à l'ensemble du territoire en passant par les différents acteurs.

Pour plus d'informations, consultez le document complet rédigé en 2013.

### *Préconisation de gestion*

1

## Le site de la féculerie



### **Favoriser la biodiversité du site**

Abandon immédiat de l'utilisation de produits phytosanitaires (notamment autour de la clôture, mais également ailleurs le cas échéant). Mis en place d'un paillage obtenu grâce aux résidus de fauche ou de tonte rase plus régulière le long de la clôture.

Mettre en place au sein du site une seule tonte annuelle en fin de saison (minimum fin septembre) et veiller à limiter l'expansion de la fruticée afin de conserver un maximum de pelouse.

2

## Les bordures de routes



### **Favoriser la biodiversité de bords de route et des délaissés**

Maintien des talus enherbés par une seule fauche annuelle tardive en fin de saison (fin septembre) et encourager les plantations parcimonieuses de haies arbustives avec des espèces autochtones. La sensibilisation des gestionnaires est un aspect primordial.

Sur les délaissés, il serait intéressant d'accroître la surface en pelouse au détriment des plantations de feuillus.

3

## Site du CG51 / Europort de Vatry



### Accroître la surface des pelouses calcicoles et des sa-varts

Cette action passe par la régulation méthodique et localisée de la surface en boisement et en fruticée via coupes et/ou broyages (entre 2 à 5 ha) en parallèle de la suppression de la moitié de la surface des dalles bétonnées.

Par la suite, un entretien visant à maintenir le milieu en l'état sera indispensable tous les 2 à 3 ans. Une solution alternative passerait par la mise en place d'un pâturage ovin/caprin extensif.



### Favoriser l'implantation du Crapaud calamite

Une mare artificielle peut être créée au nord du territoire, là où un individu erratique a été observé. Cette mare, créée à l'aide d'une bâche et d'environ 15 m<sup>2</sup> peut, par exemple, être une extension du bassin de rétention d'eau de « la Courbatte ».

L'espèce n'aurait besoin que de cela pour s'y implanter.

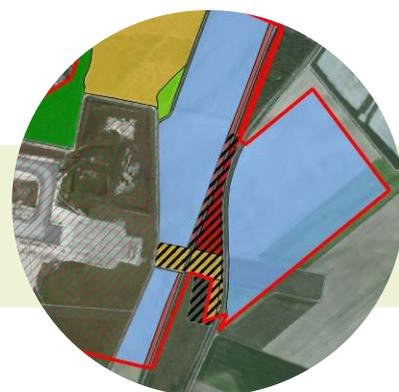


### Éradiquer le Solidage du Canada

Fauche systématique, avant la floraison, des secteurs envahis avec export et brûlage des résidus afin d'épuiser les plants (attention à la multiplication végétative).

Vérifier l'efficacité de la gestion en constatant l'évolution de la surface envahie ainsi que la densité des pieds en fonction d'une surface (utilisation de quadras disposés aléatoirement ; opération(s) répétée(s) annuellement à la (ou aux) même(s) période(s)).

La zone hachurée, située de part et d'autre de la D977, propriété de l'Europort, illustre la localité la plus envahie par le Solidage du Canada.



4

### Le bois pédagogique, village et vallée de la Somme



#### Veiller à l'évolution des mares

Les mares du bois pédagogique et de la vallée de la Somme ont une importance capitale pour la biodiversité communale. Il faut donc veiller à leur bon fonctionnement écologique, tant en ce qui concerne l'alimentation en eau de ces dernières qu'à l'évolution de la végétation aquatique.



#### Amélioration de la prise en compte de la biodiversité par les habitants

Pour ce faire, il faut « rapprocher » la biodiversité du lieu de vie des habitants. Des nichoirs peuvent notamment être fabriqués et distribués. Des notices explicatives peuvent être éditées sur différentes thématiques (impact de l'usage de produits phytosanitaires, etc.).

En outre, la commune dispose sur son territoire de vergers parfois quelque peu abandonnés qui pourraient être réhabilités (pourquoi pas avec un label agriculture biologique).



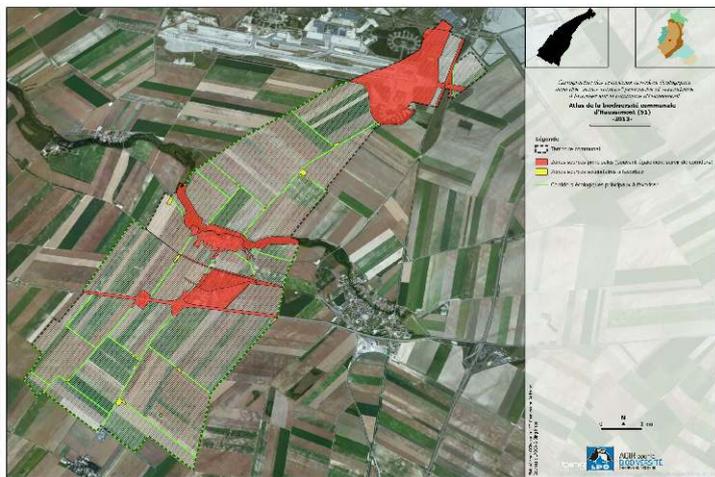
#### Veille des plantes exotiques envahissantes (PEE)

Le village et la vallée de la Somme font partie des entités sources de propagation des PEE. L'activité humaine, notamment liée aux espaces verts, et le cours d'eau, véritable corridor pour ces espèces, en sont les principales causes.

L'action principale est la sensibilisation des acteurs (agents d'entretien, habitants, élus, ...), la gestion des déchetteries vertes et la priorisation des actions à mener (attention à la Renouée du Japon !).

5

# Les cultures et friches



## Favoriser les corridors écologiques et les îlots de biodiversité

Cette carte présente grossièrement les entités « sources » en terme de biodiversité (en rouge) ainsi que les principaux corridors qui permettent une connexion entre ces entités (en vert).

Il est important de sensibiliser les gestionnaires des bordures des routes secondaires et des chemins agricoles à la préservation des bandes enherbées et des haies.

Conserver en parallèle les « îlots de biodiversité » que constituent les pelouses, friches et ourlets calcicoles repartis sur le territoire.



## Favoriser les plantes messicoles

Les plantes messicoles, ou adventices, jouent un rôle essentiel pour la biodiversité. Ces dernières, souvent qualifiées à tort de « mauvaises herbes », sont indispensables pour le maintien d’une entomofaune saine et riche. Hyménoptères (abeilles, bourdons, ...), papillons, coléoptères, etc., sont particulièrement dépendants de cette flore qui a aujourd’hui quasiment disparue des cultures.

La commune peut s’investir dans le Plan national d’actions en faveur des plantes messicoles afin d’instaurer une dynamique à l’échelle communale, en concertation avec des organismes tels que le Conservatoire botanique national du bassin parisien et la DREAL Champagne-Ardenne.



## Sensibiliser sur l’impact des produits phytosanitaires

L’emploi abusif de produits phytosanitaires, comme ici sur le territoire au niveau du « Champs Matthieu », doit à tout prix, être abandonné.

Pour contenir la végétation, une, sinon deux, fauches par an suffisent.



Ici, un exemple de bonne pratique photographiée en mai 2013 sur la commune. Le bord de chemin n’est pas fauché et tout un cortège de plantes à fleurs a pu effectuer un cycle de reproduction normal, sans parler de la faune qui a également pu en profiter.

# Conclusions

Au terme de l'ensemble des prospections réalisées dans le cadre de l'ABC d'Haussimont, la commune présente une biodiversité riche, diversifiée et à haute valeur patrimoniale.

Les multiples habitats recensés, avec leur cortège d'espèces respectifs, sont devenus rares dans le contexte de la plaine agricole champenoise au sein de laquelle est située la commune. Les reliquats de savarts champenois, habitats secs sur sol calcaire, typiques de la région, sont encore bien représentés sur le site du CG51 et accueillent une avifaune, une entomofaune ainsi qu'une flore qu'il est urgent de préserver. Cette entité représente donc le principal enjeu de conservation pour le territoire communal. A cela, il faut ajouter les habitats, entre autres calcicoles, de l'ancienne voie ferrée, du bois pédagogique et de la féculerie. La commune est susceptible d'être un bastion pour les espèces qui y sont inféodées.

Autre élément phare de ce diagnostic, les cultures et friches du territoire communal. Etant donné que cette entité occupe une majeure partie du territoire, les mesures de gestion préconisées, si elles sont appliquées, auront un formidable impact environnemental et pourront servir d'exemple à l'échelle de la région.

Quant au bois pédagogique, ce diagnostic a pu prouver l'utilité et le bon fonctionnement des récents aménagements qui ont été effectués au sein cette entité. La biodiversité recensée au sein d'un complexe d'habitats diversifiés (qui plus est, jouxtant la féculerie) représente un élément essentiel de la commune.

En parallèle, un effort tout particulier peut être porté sur la fauche des bordures de routes (axes routiers principaux et chemins secondaires). Cet effort, toujours exemplaire et novateur, devra se faire en concertation avec les organismes gestionnaires concernés ainsi que les agriculteurs locaux.

Dans ce contexte, les mesures de gestion, de conservation, préconisées dans ce rapport doivent, au mieux, être mises en place. Ces dernières n'ont pas pour vocation de contraindre les gestionnaires/propriétaires mais, au contraire, de faciliter l'entretien des sites. Les tontes répétées sur certains secteurs, qui n'ont, dans la quasi-totalité des cas, aucune obligation (sécuritaire, ...), peuvent être diminuées et repoussées plus tard en saison. Cela impliquera, outre la vertu de favoriser la biodiversité, une économie financière non négligeable. La valorisation de cette pratique, moderne, auprès des habitants, des autres communes et des visiteurs occasionnels, mettra en valeur l'effort fourni par la commune. Cet aspect n'est pas à négliger afin de continuer à développer une « conscience écologique » par les habitants mais aussi et plus généralement, par les usagers du territoire.

Dans sa dynamique lancée depuis quelques années, la commune continuera ainsi son élan novateur en faveur de sa biodiversité communale.

La gestion des bords de route et des chemins, couplée aux autres mesures visant à favoriser et à préserver la biodiversité de la commune dans le milieu agricole et pour les pelouses calcicoles, sont les préconisations phares de cet ABC.



## Tableaux récapitulatifs des espèces végétales à enjeu pour la commune

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu de conservation pour la commune	Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu de conservation pour la commune
	<b>Espèces végétales</b>			<b>Espèces végétales</b>	
Brome à deux étamines	<i>Bromus diandrus</i> Roth	Forte	Bugle de Genève	<i>Ajuga genevensis</i> L.	Assez forte
Gaillet de Fleurot	<i>Galium fleurotii</i> Jord.	Forte	Bugle petit-pin	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb.	Assez forte
Gaillet de Paris	<i>Galium parisiense</i> L.	Forte	Campanule fausse-raiponce	<i>Campanula rapunculoides</i> L.	Assez forte
Gesse sans vrille, Gesse de Nissole	<i>Lathyrus nissolia</i> L.	Forte	Céraiste des champs	<i>Cerastium arvense</i> L.	Assez forte
Ophrys « araignée »	<i>Ophrys aranifera</i> Huuds.	Forte	Céraiste nain	<i>Cerastium pumilum</i> Curtis	Assez forte
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	Forte	Cotonnière à feuilles spatulées	<i>Filago pyramidata</i> L.	Assez forte
Ophrys bourdon	<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench	Forte	Cynoglosse officinale	<i>Cynoglossum officinale</i> L.	Assez forte
Ophrys mouche	<i>Ophrys insectifera</i> L.	Forte	Cytise rampant	<i>Cytisus decumbens</i> (Durande) Spach	Assez forte
Orchis homme-pendu	<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All.	Forte	Fumeterre à petites fleurs	<i>Fumaria parviflora</i> Lam.	Assez forte
Orchis militaire	<i>Orchis militaris</i> L.	Forte	Fumeterre des murs	<i>Fumaria muralis</i> Sond. ex Koch	Assez forte
Orobanche de la picride	<i>Orobanche picridis</i> F.W.Schultz	Forte	Gentiane croisettes	<i>Gentiana cruciata</i> L.	Assez forte
Petite spéculaire	<i>Legousia hybrida</i> (L.) Delarbre	Forte	Gentiane d'Allemagne	<i>Gentiana germanica</i> (Willd.) Borner	Assez forte
Valériane des collines	<i>Valeriana officinalis</i> L. subsp. tenuifolia (Vahl)	Forte	Germandrée botryde	<i>Teucrium botrys</i> L.	Assez forte
			Grémil des champs	<i>Lithospermum arvense</i> L.	Assez forte
			Liondent des rochers	<i>Leontodon saxatilis</i> Lam.	Assez forte
			Petit pigamon	<i>Thalictrum minus</i> L.	Assez forte
			Rosier à petites fleurs	<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm.	Assez forte
			Rosier des haies	<i>Rosa agrestis</i> Savi	Assez forte
			Rosier pimprenelle	<i>Rosa pimpinellifolia</i> L.	Assez forte
			Thésium couché	<i>Thesium humifusum</i> DC.	Assez forte

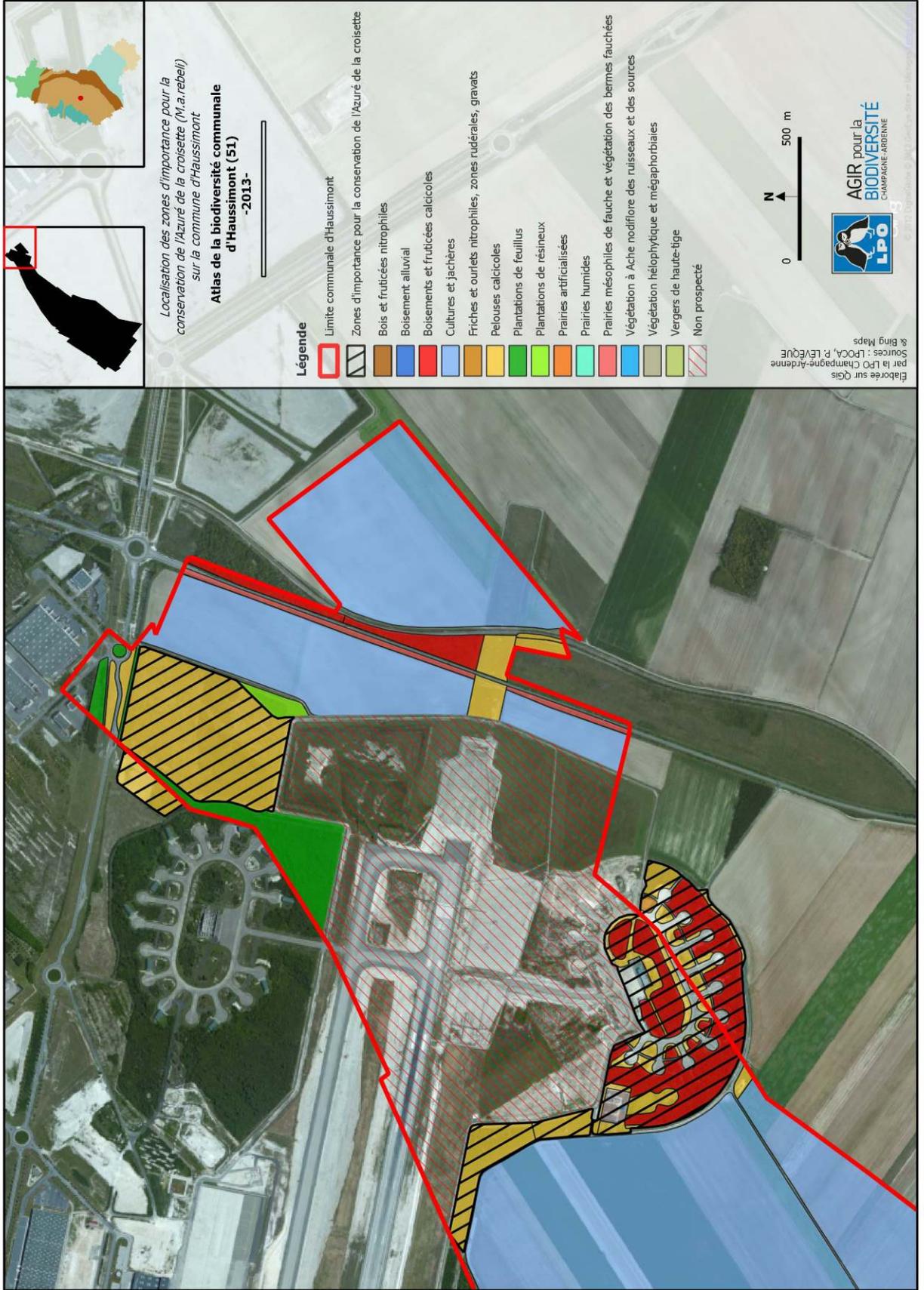
## Tableaux récapitulatifs des espèces animales à enjeu pour la commune

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu de conservation pour la commune
	<b>Espèces animales</b>	
Alouette lulu	Lullula arborea	Forte
Agrion nain	Ichnura pumilio	Forte
Busard cendré	Circus pygargus	Forte
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Forte
Cochevis huppé	Galerida cristata	Forte
La Mélitée orangée	Melitaea didyma	Forte
La Virgule, Le Comma	Hesperia comma	Forte
L'Actéon, l'Hespérie du Chiendent	Thymelicus acteon	Forte
L'Azuré de la Croisette	Maculinea alcon rebeli	Forte
L'Azuré de l'Ajonc, le petit Argus	Plebejus argus	Forte
L'Azuré du Serpolet	Maculinea arion	Forte
le Criquet des larris	Chorthippus mollis mollis	Forte
le Criquet des Pins	Chorthippus vagans vagans	Forte
le Criquet noir-ébène	Omocestus rufipes	Forte
le Criquet tacheté	Myrmeleotettix maculatus maculatus	Forte
le Dectique verrucivore	Decticus verrucivorus verrucivorus	Forte
Le Grand Damier, la Mélitée des Centaurées	Melitaea phoebe	Forte
le Tétrix des vasières	Tetrix ceperoi	Forte
L'Hespérie des Potentilles	Pyrgus armoricanus	Forte
Oedicnème criard	Burhinus oedicephalus	Forte
Pipit rousseline	Anthus campestris	Forte
Tarier des prés	Saxicola rubetra	Forte

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu de conservation pour la commune
	<b>Espèces animales</b>	
Agrion mignon	Coenagrion scitulum	Assez forte
Alouette des champs	Alauda arvensis	Assez forte
Bruant proyer	Emberiza calandra	Assez forte
Crapaud calamite	Bufo calamites	Assez forte
Hibou des marais	Asio flammeus	Assez forte
La Mélitée des Scabieuses	Melicta parthenoides	Assez forte
La petite Violette	Boloria dia	Assez forte
Le Fluoré, le Souffré jumeau	Colias alfacariensis	Assez forte
Le grand Nacré	Argynnis aglaja	Assez forte
le Méconème fragile	Meconema meridionale	Assez forte
Lézard des souches	Lacerta agilis	Assez forte
L'Hespérie des Sanguisorbes, la Roussâtre.	Spialia sertorius	Assez forte
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	Assez forte
Perdrix grise	Perdix perdix	Assez forte
Putois d'Europe	Mustela putorius	Assez forte
Rat des moissons	Micromys minutus	Assez forte
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	Assez forte

# Annexes 3

## Localisation des zones importantes pour la conservation de l'Azuré de la croissette sur la commune d'Haussimont





Octobre 2015

## Rédaction et réalisation

LPO Champagne-Ardenne

## Citation

LPO Champagne-Ardenne. 2015. Diagnostic de la biodiversité communale d'Haussimont. 16 pages

## Crédits photographiques

Jean Bruyère, Fabrice Croset, Aurélien Deschatres, Denis Fourcaud, Philippe Lévêque, Kriss Nature (<http://faaxaal.forumactif.com>), Gérard Ouigre, Romain Riols & Julien Rougé.

## Liens utiles

<http://faune-champagne-ardenne.org>

<http://champagne-ardenne.lpo.fr>



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
CHAMPAGNE-ARDENNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux  
Champagne-Ardenne  
Der Nature

Ferme des Grands Parts 51290 OUTINES

Tel : 03.26.72.54.47 Fax : 03.26.72.54.30

Mail : [champagne-ardenne@lpo.fr](mailto:champagne-ardenne@lpo.fr)